

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Bouches-du-Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille, le 07 Février 2018

Mesdames et Messieurs,

**Les Présidents des Comités Départementaux,
Les Présidents des Associations,
Les Membres de la Commission Technique.
Les Membres de la Commission d'Arbitrage.**

G.S 17/18 - HC/LS - N°005/040

Objet : Note G.S été saison 2017/2018.



GESTION SPORTIVE

SAISON 2017/2018

ORGANISATION DU TIR SPORTIF 25/50/300 Mètres

Ecole de Tir

Additif à la G.S F.F.Tir - Vie Nationale 2018

RAPPEL POUR LA SAISON 2017/2018

**ATTENTION : Le Championnat Régional de Provence
CARABINE 50 mètres se déroulera sur les installations du stand de tir
d'Apt le 09/10 Juin 2018.**

1) Changement de série

Afin d'éviter tout malentendu, les changements de série se feront uniquement *par le Président ou le Responsable G.S du club*. Ces changements devront se faire Par Fax ou Par Mail.

2) Condition de participation aux compétitions Gestion Sportive (G.S)

Suite à la directive fédérale ; seuls peuvent participer aux compétitions de la G.S les tireurs en possession de leur licence **2017/2018**, enregistrée par le service licence de la FF.Tir au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat (Exemple Championnat Départemental).

**ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !
Avec les attestations de Licence, il sera impossible de participer aux championnats
Départementaux et Régionaux « LICENCE DEFINITIVE OBLIGATOIRE »**

3) Suite à l'évolution du règlement spécifique carabine 60 B.C Uniquement (comptage des points au 1/10^{ème})

Pour la saison 2017/2018, l'épreuve 60 Balles Couché à 50m sera comptabilisée au dixième pour l'échelon Régional dans toutes les catégories. Les Championnats Départementaux seront comptés au point entier.

4) UN CODE VESTIMENTAIRE EST OBLIGATOIRE

-Interdiction des jeans de couleur Bleue (ou denim) sur les compétitions ISSF

-Interdiction des tenues style « camouflage » et « combat » ou « police » dans le règlement de gestion sportive

CATÉGORIES D'AGES SAISON 2017/2018

POUSSINS	< 11ans	PF-PG	nés après le 31/12/2007
BENJAMINS	11 et 12 ans	BF-BG	nés entre le 01/01/06 et le 31/12/2007
MINIMES	13 et 14 ans	MF-MG	nés entre le 01/01/04 et le 31/12/05
CADETS	15 à 17 ans	CF-CG	nés entre le 01/01/01 et le 31/12/03
JUNIORS	18 à 20 ans	JF-JG	nés entre le 01/01/98 et le 31/12/00
D1 – S1	21 à 44 ans	D1-S1	nés entre le 01/01/73 et le 31/12/97
D2 – S2	45 à 59 ans	D2-S2	nés entre le 01/01/58 et le 31/12/72
D3 - S3	> 59 ans	D3-S3	nés avant le 01/01/58
VÉTÉRANS IR900	> 54 ans	VA	nés avant le 01/01/63
VÉTÉRANS PLATEAUX	> 64ans	VP	nés avant le 01/01/53

G.S 25/50/300 MÈTRES & ECOLE DE TIR 2017/2018
PISTOLET - CARABINE - ARBALÈTE - CIBLE MOBILE

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la G.S PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE FIELD et CIBLE MOBILE sont définies dans la G.S F.F.TIR - Vie Nationale 2018 et ses annexes.

I GÉNÉRALITÉS

I.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION :

a) CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE :

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, seul le modèle de bulletin d'engagement ci-joint en annexe pourra être pris en compte.

Adresse d'expédition des engagements :

Ligue de Tir de Provence
Stand de Tir des 3 Lucs
39 BD ALFRED BLACHERE 13012 MARSEILLE

Tel : **04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16** Fax : **04.91.93.68.30**
Mail : **GS@ligue-tir-provence.fr**

Important : Il est **indispensable** d'envoyer, dans un premier temps par **Fax ou Mail**, les bulletins d'engagements et d'expédier ensuite **les originaux et le règlement par courrier**. **Dans tous les cas le chèque correspondant aux montants des inscriptions devra impérativement parvenir au siège de la ligue avant la date limite de réception des engagements**

Cette procédure va permettre d'éviter tous les problèmes liés aux retards de courriers qui pourraient aboutir sur des difficultés d'inscription des retardataires.

b) CHAMPIONNATS DE FRANCE :

~~~~~  
**Voir modalités de qualification paragraphe 1 page 9.**  
~~~~~

I.2 ARBITRAGE :

Les postes de tir seront attribués par un tirage au sort effectué sur place au moment du contrôle des armes par les tireurs eux-même.

Écoles de Tir : Lors du Championnat Départemental 13 et du Championnat Régional de Provence, les impacts seront évalués par des machines électroniques.

Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.

I.3 CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

~~~~~  
**Voir modalités de qualification paragraphes 2 et 3 page 9.**  
~~~~~

II - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX - ISSF 25/50 m -

Nota : Si un tireur est dans l'impossibilité de participer au Championnat de son département, il aura la possibilité d'effectuer (hors classement) son échelon G.S à une date différente dans un autre Département de la Région. Les conditions d'inscriptions devront passer obligatoirement par le Responsable G.S du Département d'origine.

Cette possibilité dépendra bien évidemment des places disponibles que pourront offrir les Départements d'accueil.

II.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

- **Date :** 05/06 MAI 2018 et 12/13 MAI 2018
- **Lieu :** **STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS**
39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE

Tel : 04.91.93.58.88

- **Date limite de réception des engagements :**

MERCREDI 11 AVRIL 2018.

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005

- **Droits d'inscription Saison 2017/2018 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13):**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Seniors et Dames : **11 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **9,50 Euros** par discipline.
- Équipes : **20 Euros** toutes catégories.

II.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

III - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE - ISSF 25/50 m -
(PISTOLET & CARABINE 25/50 m et CIBLE MOBILE)

**ATTENTION : Le Championnat Régional de Provence
CARABINE 50 mètres se déroulera sur les installations du stand de tir
d'Apt le 09/10 Juin 2018.**

Tableaux des Points d'Accès au Championnat Régional
(Voir annexe)

✓ Discipline :

CARABINE 50.M
Date : 09/10 JUIN 2018

PISTOLET 25/50.M
Date : 09/10 et 16/17 JUIN 2018

✓ Lieux :

STAND DE TIR D'APT
Quartier Bosque
84400 APT
Tel : 04.90.04.78.51

STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE
Tel : 04.91.93.58.88

✓ Adresse d'expédition des engagements :

Ligue de Tir de Provence
Stand de Tir des 3 Lucs
39 BD ALFRED BALCHERE 13012 MARSEILLE

✓ Date limite de réception des engagements :

CARABINE 50.M : SAMEDI 26 MAI 2018.

PISTOLET 25/50.M : MERCREDI 16 MAI 2018.

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs du 16 septembre 2005

○ **Droits d'inscription Saison 2017/2018 (Championnat Régional) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Seniors et Dames : **12,50 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **11 Euros** par discipline.
- Équipes : **24,50 Euros** par discipline (toutes catégories)

IV - CHAMPIONNATS DE FRANCE - ISSF 25/50 m -

IV.1 - DATES ET LIEU : Du 15 au 22 Juillet 2018 à CHATEAUROUX

IV.2 - INSCRIPTIONS : Disparitions des inscriptions (Voir §1 page 1).

IV.3 - POINTS D'ACCÈS : Voir Tableau des QUOTAS Tir Info et site www.fftir.org

V- CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX - ÉCOLES DE TIR -

V.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

- Date : **14/15 Avril 2018**
- Lieu : **STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE**

Tel : **04.91.93.58.88**

- Date limite de réception des engagements :

MERCREDI 21 MARS 2018.

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables G.S des Clubs du 16 septembre 2005

- Droits d'inscription Écoles de Tir Saison 2017/2018:

GRATUITÉ des Engagements en INDIVIDUEL

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Équipes : **20 Euros** par discipline (toutes catégories)

V.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux Écoles de Tir du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

VI - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE - ÉCOLES DE TIR -

L'accès au Championnat Régional Écoles de Tir est libre.
(Pas de score minimum à réaliser lors du Championnat Départemental)

- **Date :** 26/27 MAI 2018.
- **Lieu :** **STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS**
39, Rue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE

Tel : 04.91.93.58.88

- **Date limite de réception des engagements :**

MERCREDI 02 MAI 2018.

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005

- **Droits d'inscription Saison 2017/2018:**

GRATUITÉ des Engagements en INDIVIDUEL

- Équipes : **24,50 Euros** par discipline (toutes catégories)

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

VII - CHAMPIONNATS DE FRANCE - ÉCOLES DE TIR -

VII.1 - DATES ET LIEU : Du 05 au 08 Juillet 2018 à COLMAR

VII.2 - INSCRIPTIONS : Disparitions des inscriptions (Voir §1 page 1).

VII.3 - POINTS D'ACCÈS : Voir Tableau des QUOTAS Tir Info et [site www.fftir.org](http://www.fftir.org)

VIII - CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX - ISSF 300 m -

VIII.1 INTERDÉPARTEMENTAL 300 METRES :

- Date : Directement au Championnat Régional
- Lieu :
- Date limite de réception des engagements :

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.

Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005

- Droits d'inscription Saison 2017/2018 (CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL)

Les chèques devront être libellés à l'ordre du CDTSV et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Pour toutes Catégories: **,0 Euros** par disciplines.
- Équipes : **0 Euros** toutes catégories.

- Adresse d'expédition des engagements :

M. PASQUIER Guy
Résidence Les Genêts, avenue Moulière
13770 VENELLES

Tel : **06.79.69.09.28** e-mail : : gestion-sport.cdtsv@orange.fr

IX - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE - ISSF 300 M -

****L'accès au Championnat Régional 300.M est libre.
Pas de score minimum à réaliser lors du Championnat
InterDépartemental****

- **Date :** DIMANCHE 27 MAI 2018
- **Lieu :** Sault
- **Date limite de réception des engagements :**

SAMEDI 12 MAI 2018.

ATTENTION

**Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.
Décision des Responsables SEC des Clubs du 16 septembre 2005**

- **Droits d'inscription Saison 2017/2018 (Championnat Régional) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre du CDTSV et devront être joints aux bulletins d'engagements.

- Pour toutes Catégories: **28,00 Euros** par discipline.
- Équipes : **32,00 Euros** par discipline (toutes catégories)

- Adresse d'expédition des engagements :

**M. PASQUIER Guy
Résidence Les Genêts, avenue Moulière
13770 VENELLES**

Tel : 06.79.69.09.28 **e-mail :** gestion-sport.cdtsv@orange.fr

X - CHAMPIONNATS DE FRANCE - 300 Mètres -

- X.1 - DATES ET LIEU :** Du 15 au 22 JUILLET 2017 à CHATEAUROUX
- X.2 - INSCRIPTIONS :** Disparitions des inscriptions (Voir §1 page 1).
- X.3 - POINTS D'ACCÈS :** Voir Tableau des QUOTAS sur le [site www.fftir.org](http://www.fftir.org)

X - ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DES DIFFÉRENTES SPÉCIFICITÉS

Les modalités d'organisation spécifiques à chaque discipline (lieux, tarifs, bulletins d'engagement, délais, adresses, points d'accès aux échelons SEC, etc...) sont établies, en application des directives fédérales et sous couvert de la Ligue de Tir de Provence par les Commissions Régionales Sportives correspondantes.

Pour toutes informations concernant ces spécificités, les Responsables des Associations pourront se renseigner auprès des Présidents des Différentes Commissions (voir liste ci-dessous).

X.1	<u>ARBALÈTE :</u> Monsieur Marcel RICHARD	<u>GSM</u> : 06.22.17.50.52
X.2	<u>ARMES ANCIENNES :</u> Monsieur Vincent CENCIO	<u>GSM</u> : 06.72.84.43.93
X.3	<u>BENCH-REST :</u> Monsieur Jeannot WEISS	<u>GSM</u> : 06.13.59.08.16
X.4	<u>ÉCOLES DE TIR :</u> Monsieur Marc DEMON	<u>GSM</u> : 06.63.90.48.94
X.5	<u>PLATEAUX :</u> Monsieur Roland FILIPPI	<u>GSM</u> : 06.83.13.24.87
X.6	<u>SILHOUETTES MÉTALLIQUES :</u> Monsieur Marc BLANCHARD	<u>Stand Tél/Fax</u> : 04.42.79.65.22
X.7	<u>T.A.R :</u> Monsieur Jeannot WEISS	<u>GSM</u> : 06.13.59.08.16
X.8	<u>CARABINE 300 Mètres :</u> Monsieur Guy PASQUIER	<u>GSM</u> : 06.79.69.09.28

XI - ANNEXES.

MODÈLES DES BULLETINS D'ENGAGEMENTS

- 1) Championnat Départemental 13 et Régionaux en Individuel et par Équipe.
- 2) Championnat Interdépartemental et Régionaux 300 Mètres.
- 3) Tableaux des Points d'Accès au Championnat Régional 25/50 Mètres.
- 4) Championnat Départemental 13 et Régionaux des Clubs.

G.S ÉTÉ 2017/2018
RAPPEL DES CHANGEMENTS IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE
CETTE SAISON.

1) **MODALITÉS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :**

ATTENTION : NOUVEAUX PRINCIPES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE :
2 Échelons OBLIGATOIRES
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL : Servant uniquement de qualificatif pour le Championnat Régional.
CHAMPIONNAT RÉGIONAL : Qualificatif au Championnat de France par CLASSEMENT NATIONAL des tireurs (QUOTAS).

IMPORTANT: Disparition des fiches d'engagement pour les Championnats de France.
Confirmation de Qualification au Championnat de France par courrier Fédéral.

2) **MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX :**

RECONDUCTION DES RÈGLES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE :
« Le sur classement d'un membre de l'équipe n'est plus autorisé. »
« L'équipe doit être composée de trois tireurs de même catégorie qualifiés individuellement dans l'épreuve. »

3) **NOUVELLES MODALITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE :**

ATTENTION NOUVELLES RÈGLES POUR LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES AU CHAMPIONNAT DE France :

www.fftir.org (Évolution G.S 2018)

Pour toutes informations complémentaires concernant ces évolutions précises et la G.S en général, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au **04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16**
(de 10h à 17h sans interruption du lundi au vendredi)